

- Manifestation sur la mobilité douce à Apt, estimée à 8 000 € HT dans le cadre de l'inauguration du relais vélo.

L'opération présentée au Comité de Programmation du GAL Haute Provence Luberon du 17 décembre 2012 et intitulée « Projet d'optimisation de la véloroute : relais vélo et liaison douce stratégique » regroupe les trois aspects du projet présentés ci-dessus. Elle s'inscrit dans l'axe d'intervention du programme LEADER suivant : « Expérimenter des services d'excellence autour de la mobilité ». Le Comité de Programmation a émis un avis favorable avec remarques, lesquelles ont fait l'objet de clarifications jugées satisfaisantes par le GAL, autorisant ainsi le dépôt du dossier de demande de subvention.

Le programme LEADER entre actuellement dans sa phase terminale, ce qui implique pour la commune d'APT un engagement sur le dépôt du dossier de demande de subvention en septembre 2013 afin de permettre une bonne gestion de ce programme européen. Des subventions complémentaires pourront être sollicitées en 2014 auprès des différents partenaires financiers pour permettre la réalisation du projet de relais vélo. La subvention d'un montant de 96 000 € sollicitée dans le cadre du dispositif PER au titre du Fonds Ministériel Mutualisé (FMM) a été quant à elle attribuée et permettra le financement des travaux des deux opérations labellisées PER. Cette subvention n'intervient pas dans le financement des postes de dépenses éligibles au programme européen LEADER mais participera au financement des travaux de réalisation du relais vélo.

Considérant, que le principe de réalisation en 2014 du projet de relais vélo labellisé PER a été approuvé par délibération n° 10467 du 29 janvier 2013, sous réserve d'un soutien financier suffisant.

Considérant, que le projet du relais vélo a un coût estimatif global de 337 000 € HT.

Considérant, que trois postes de dépenses du projet sont éligibles au programme européen LEADER et représentent un montant de 45 000 € HT. Ces dépenses concernent l'achat d'un parc d'environ 15 vélos à assistance électriques, l'achat et la mise en place de la signalétique et l'organisation d'une manifestation sur la mobilité douce à Apt.

Considérant, que le projet de la ville d'Apt intitulé « Projet d'optimisation de la véloroute : relais vélo et liaison douce » bénéficie d'un avis favorable du Comité de Programmation du GAL Haute Provence Luberon du 17 décembre 2012.

Considérant, le courrier du 18 janvier 2012, par lequel Monsieur Christophe CASTANER, président du GAL, a demandé à Monsieur le Maire de confirmer le maintien du projet avec engagement du dépôt du dossier de demande de subvention auprès du GAL en septembre 2013.

Considérant, le courrier du 1^{er} août 2013, par lequel Monsieur le Maire confirme sa volonté de poursuivre le projet et précise que le calendrier de réalisation du projet est conforme aux échéances du programme LEADER.

Considérant, que les demandes de subvention qui seront réalisées dans le cadre du programme LEADER permettront de bénéficier de financements FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et de cofinancements publics. Le plan de financement prévisionnel de l'opération LEADER proposé est établi comme suit :

DEPENSES		FINANCEMENTS	
Parc de VAE	20 000 €	FEADER (24 750 € estimé par le Comité de Programmation moins 2700€ de recettes estimées de la location des VAE) (49%)	22 050 €
Signalétique et Information	17 000 €	Contreparties nationales (25%)	11 250 €
Manifestation sur la mobilité douce à Apt	8 000 €	Autofinancement (26%)	11 700 €
TOTAL DEPENSES HT.	45 000 €	TOTAL FINANCEMENTS	45 000 €

Considérant, que le projet global de relais vélo bénéficiera d'une subvention de l'Etat au titre

du Fond Ministériel Mutualisé (FMM). Cette subvention d'un montant de 96 000 € permettra de financer les travaux et gros investissements matériels pour la réalisation des deux projets labellisés PER (projet de liaison cyclable avec passerelle de franchissement du Calavon et projet de relais vélo).

Considérant, que des subventions additionnelles pourront être sollicitées ultérieurement auprès des différents partenaires financiers pour la réalisation du projet de relais vélo.

Considérant, l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Aménagement Urbain réunie le 17 septembre 2013.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Sollicite, les subventions auprès du GAL Haute Provence Luberon et des cofinanceurs publics dans le cadre du programme LEADER pour financer l'opération intitulée « « Projet d'optimisation de la véloroute : relais vélo et liaison douce » » ;

Prend acte, que le calendrier de réalisation de l'opération doit être conforme aux échéances du programme LEADER, à savoir que l'opération doit être soldée en totalité fin 2014 ou tout début 2015.

Approuve, le plan de financement prévisionnel suivant pour l'opération intitulée « Projet d'optimisation de la véloroute : relais vélo et liaison douce » :

DEPENSES		FINANCEMENTS	
Parc de VAE	20 000 €	FEADER (24 750 € estimé par le Comité de Programmation moins 2700€ de recettes estimées de la location des VAE) (49%)	22 050 €
Signalétique et Information	17 000 €	Contreparties nationales (25%)	11 250 €
Manifestation sur la mobilité douce à Apt	8 000 €	Autofinancement (26%)	11 700 €
TOTAL DEPENSES HT.	45 000 €	TOTAL FINANCEMENTS	45 000 €

Dit, que les sommes correspondantes seront inscrites sur l'exercice budgétaire 2014.

Autorise, Monsieur le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**